

Je peux bénéficier de solutions adaptées

En échangeant avec mon médecin traitant, le médecin du travail, le médecin conseil ou l'assistant social de l'Assurance Maladie, je peux envisager des réponses qui correspondent à mon état de santé actuel et futur. Par exemple...

- **Une reprise d'activité professionnelle dans le cadre d'un temps partiel dit « thérapeutique » :**

reprendre le travail progressivement, plus sereinement, au fur et à mesure de ma récupération. Et ce, tout en poursuivant les soins dont j'ai besoin.

- **Une adaptation de mon poste de travail :**

reprendre mon activité professionnelle dans des conditions de confort et de sécurité adaptées à ma situation grâce au réaménagement de mon poste de travail.

- **Un accompagnement individualisé par le médecin conseil et l'assistant social de l'Assurance Maladie :**

avec eux, dans un Parcours attentionné dit « de prévention de la désinsertion professionnelle », mieux apprécier ma situation personnelle et professionnelle ainsi que les possibilités qui peuvent s'offrir à moi.



BON À SAVOIR

L'accord de mon employeur est nécessaire pour que je puisse, sur avis de mon médecin traitant et du médecin du travail, bénéficier des dispositifs suivants : la mise en place d'un temps partiel thérapeutique et / ou le réaménagement de mon poste de travail.

Pour en savoir plus...

Je retrouve
toutes les informations
sur les arrêts de travail sur


L'ASSURANCE MALADIE EN LIGNE

Je contacte ma caisse
d'assurance maladie depuis
la messagerie de mon
compte sur



mon parcours d'assuré



INFORMATION

JE PRÉPARE MON RETOUR AU TRAVAIL AVEC MON MÉDECIN TRAITANT



J'appelle le **3646***
pour poser mes questions
à un **conseiller**
de ma caisse
d'assurance maladie

* Prix d'un appel local depuis un poste fixe.

CNAVMS 12/13 - © Corbis - 133-13

mon parcours d'assuré

Des offres et des services pour m'accompagner à chaque étape de ma vie.

La mission de l'Assurance Maladie n'est pas seulement d'assurer mes remboursements de soins, elle m'aide aussi à prendre soin de ma santé.

En tant qu'assureur solidaire en santé, l'Assurance Maladie me permet d'être soigné(e) selon mes besoins, en cotisant selon mes moyens. Elle s'engage à me fournir des services d'information, d'accompagnement, de prévention et de dépistage. Son objectif : m'aider à agir sur ma santé, à comprendre et à anticiper mes dépenses.

Mon médecin m'a prescrit un arrêt de travail car mon état de santé le nécessitait. Cet arrêt fait partie de mon traitement.

Afin de préparer mon retour au travail, je me renseigne dès aujourd'hui sur les solutions et sur les interlocuteurs qui peuvent m'aider à reprendre le travail dans les meilleures conditions.

J'envisage

ma reprise prochaine d'activité

Mon médecin m'a prescrit un arrêt de travail car ma situation médicale et mon traitement le nécessitaient. Depuis, ma santé s'améliore et je commence à envisager ma reprise d'activité avec parfois, et c'est normal, des appréhensions. Des solutions existent pour m'aider quand le moment sera venu.

Des professionnels sont à mon écoute. Conseils sur mes droits, orientation sur mes démarches, aménagement de mon temps et/ou de mon poste de travail : chacun peut m'accompagner pour reprendre demain le chemin de mon activité professionnelle.

JE DIALOGUE AVEC MON MÉDECIN TRAITANT

Mon médecin traitant est mon interlocuteur principal.

Pour mon retour au travail, il joue un rôle très important à mes côtés. Pour cela, mon médecin traitant...

- me soigne et veille à mon rétablissement ;
- me prescrit mon arrêt de travail et le renouvelle si mon état de santé le nécessite ;
- me suit dans la durée et spécialement pendant mon arrêt ;
- définit avec moi des possibilités de reprise progressive d'activité ;
- me guide selon mes besoins vers les professionnels adéquats.



BON À SAVOIR

Le médecin conseil de ma caisse d'assurance maladie peut souhaiter me rencontrer au cours de mon arrêt de travail. Il peut ainsi m'aider et m'orienter, selon les besoins que j'exprime vers les relais adéquats : le médecin du travail, l'assistant social de ma caisse par exemple.

JE M'APPUIE SUR DES PROFESSIONNELS À MON ÉCOUTE

Nombreux sont les professionnels qui, en amont de ma reprise d'activité, peuvent me soutenir ou m'accompagner...

● Le médecin du travail

À ma demande, après avoir échangé avec mon médecin traitant, le médecin du travail me rencontre avant ma reprise d'activité.

Il peut, lors de cette visite de « pré-reprise », me proposer un retour gradué au travail et envisager des aménagements (horaires, poste de travail), une requalification ou une formation professionnelle.

Il adressera ses recommandations à mon employeur.

● L'assistant social de l'Assurance Maladie

Je peux simplement avoir besoin d'information sur mes droits, d'être accompagné(e) dans mes démarches administratives ou parfois d'être orienté(e) vers des spécialistes de l'emploi. Dans ce cadre, l'assistant social peut m'apporter une aide précieuse. En particulier lorsque je commence à faire le point sur ma situation et si je dois envisager autrement mon avenir professionnel.



BON À SAVOIR

Un assistant social de ma caisse d'assurance maladie peut se rendre à mon domicile si je ne peux pas me déplacer.

Je contacte le service social pour une écoute,
des informations et des conseils
pour mes démarches. J'appelle le



Prix d'un appel local depuis un poste fixe